



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE SAINT SYMPHORIEN D'OZON

La loi NOTRE prévoit l'adoption d'une délibération qui sous-entend un vote sur la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est donc sur la réalité de la tenue du DOB et sur l'existence du rapport que porte le vote de l'assemblée et non sur le contenu du rapport qui relève du vote du budget.

CONSIDERANT que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ». En application de la nomenclature M57, le Président présente au conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire dans un délai porté à dix semaines au lieu de deux mois précédant l'examen du budget suite à l'article L.5217-10-4 du et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.

Ainsi par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Il est demandé au conseil d'administration de voter la réalité de la tenue du débat d'orientation budgétaire ainsi que l'existence du rapport pour :

- le budget primitif M57 - budget principal du centre communal d'action sociale - pour 2024
- le budget primitif M22 – service aide à domicile - pour 2024

1. Le contexte international, national et local

1.1. Le contexte international et européen

Depuis l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 en Chine et son développement dans le reste du monde, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face.

Les gouvernements pour réduire sa vitesse de propagation ont eu recours à des mesures de confinement dans un premier temps, puis au fil des vagues successives de nouveaux trains de mesures se sont imposés aux différents pays, sans confinement.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 début 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles, qui ont ralenti la vigueur de la reprise. La remontée des prix de l'énergie -provoquant une accélération de l'inflation- et des pénuries de biens intermédiaires ont limité certaines productions industrielles, et à une désorganisation des chaînes logistiques -conséquence des confinements- se sont ajoutées des pénuries de main d'œuvre, dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Cette combinaison d'événements et de facteurs a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale. L'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences ont fragilisé les perspectives de reprise, et ont renforcé le renchérissement des prix des matières (céréales, gaz, électricité...), provoquant un rebond des tensions d'approvisionnement. Cette inflation était encore visible en 2023, et le sera certainement dans les années suivantes, même si les prévisionnistes visent un fléchissement progressif.

En 2024, l'économie mondiale croîtrait au même rythme qu'en 2023 (+3%), soit un rythme légèrement inférieur à sa moyenne 2015-2019. La poursuite du ralentissement dans les pays avancés serait compensée par une croissance plus soutenue pour les pays émergents.

La croissance mondiale serait freinée en 2024 comme en 2023 par le resserrement des politiques monétaires. Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par une inflation encore élevée, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire et le durcissement des conditions de crédit. La baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, elle devrait probablement se poursuivre en 2024 dans les pays développés.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Au sein des économies avancées, les trajectoires d'activité seraient divergentes entre zones. Aux Etats-Unis, l'activité ralentirait en 2024 après deux années de croissance dynamique.

Le commerce mondial en biens serait quasiment à l'arrêt en 2023 (+0,3%), avant d'accélérer nettement en 2024 (+3,6%).

L'activité dans les économies émergentes resterait globalement dynamique en 2023, mais présenterait des signes d'essoufflement dans certains pays. En 2024, à l'exception de la Turquie, les économies émergentes bénéficieraient de la baisse des pressions inflationnistes et de la détente des politiques monétaires. Le ralentissement en Asie, notamment en Chine serait compensé par une reprise de l'activité dans les autres régions.

L'activité en zone euro retrouverait du dynamisme en 2024, car la consommation serait soutenue par le reflux du taux d'épargne vers son niveau moyen, dans un contexte de décline de l'inflation. Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 se poursuivra en 2024. Pour l'année 2023, l'inflation s'établirait à 5,5 % sur l'ensemble de l'année.

La croissance en zone euro s'élèverait à 1,3 % en 2024.

1.2. Le contexte national et régional

En 2024, l'activité en France accélérerait à +1,4%, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, dans le sillage de la décline de l'inflation. Cette dernière diminuerait nettement à 2,6%. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. L'investissement public, notamment local, est attendu en hausse, comme usuellement à ce stade du cycle électoral (+1,5%).

La croissance économique avec un taux à +6,8% en 2021, à +2,6% en 2022, devrait être proche de +1% en moyenne en 2023 malgré l'inflation persistante, notamment grâce à la bonne performance des exportations, le rebond de la consommation alimentaire des ménages qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse et l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises.

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023 un regain de pressions inflationnistes se manifeste avec un pic atteint sur un an en février 2023. Depuis, le processus de désinflation est engagé en France. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti à l'instar des prix de l'énergie.

Le contexte de tensions au Moyen Orient et d'incertitudes pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, la hausse du prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021). En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au trimestre 1 (niveau le plus bas depuis 1982) à 7,2% au trimestre 2 et à 7,4% au trimestre 3.

1.3. Le contexte local

Cette pandémie a aussi eu des répercussions sur les finances des entités publiques locales pour les années 2020 et 2021. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées (par exemple la non-ouverture de la piscine a supprimé certaines dépenses...), mais des dépenses supplémentaires se sont imposées (achat de masques, protection pour les agents, gel hydro alcoolique...), à côté de recettes en diminution (par exemple certains services publics fermés). Pour 2022 et 2023, la commune a été confrontée aussi à la hausse des prix (forte hausse du prix des repas servis au restaurant scolaire, au centre de loisirs et à l'EAJE, augmentation du coût des matières et de l'énergie...).

Pour l'année 2024, le Sigerly, suite à la renégociation de ses contrats, prévoit une multiplication par 2 à 2.6 des factures énergétiques. Le budget de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon prévoit cette hausse tout en la limitant suite à la mise en place des régulations énergétiques dans les bâtiments communaux et la pose de Leds.

La commune priorise la rénovation énergétique pour les futurs travaux d'investissement.

Au-delà du délicat exercice de limitation de l'impact financier de la crise pour les collectivités, l'enjeu aura été de favoriser la reprise économique en 2021, en 2022, en 2023 puis en 2024 par l'investissement contenu dans les budgets communaux.

1.4. La Loi de finance pour 2024

Le projet de Loi de finances pour 2024 a été adopté définitivement. Le budget pour 2024 s'inscrit dans une trajectoire de rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027. L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance en moyenne annuelle est restée élevée (+2,5%), les tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages. La croissance s'établirait à 1% en 2023 et l'inflation à 4,9%. Le pic de l'inflation est passé.

L'inflation et les contraintes d'approvisionnement refluant, le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêt.

En France le rétablissement des finances publiques sera lent. En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé -4,7% du PIB- en raison des mesures de lutte contre l'inflation. D'après le projet de Loi de Finances 2024, le déficit et la dette publics se rétabliront. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024, conformément au Programme de stabilité 2023-2027, avec un retour sous les 3% à l'horizon 2027. L'amélioration du solde s'explique principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge des intérêts de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 112,9% en 2021, 111,8% en 2022. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré à 109,6% pour atteindre 108,1 en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro. La charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours. Ainsi, la croissance moyenne annuelle de la dépense publique en volume serait limitée à +0,6% sur 2023-2027. Cette maîtrise de la dépense sera partagée par l'ensemble des administrations publiques.

Les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage favorisant le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé.

La maîtrise des dépenses doit s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises. Le gouvernement continue de mettre en œuvre les baisses d'impôts notamment avec la baisse progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une baisse supplémentaire d'impôts pour les ménages. L'objectif du gouvernement est de soutenir le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises.

Les principales mesures :

- Pour 2024, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 44,8 milliards € (le prélèvement le plus important étant affecté à la dotation globale de fonctionnement pour 27,1 milliards d'Euros, suivi de celui affecté au FCTVA pour 7,1 milliards d'Euros, etc...). En 2024, augmentation du montant de la DGF à 27,1 milliards €, hausse engagée en 2023 après cinq années de stabilité : les dotations de péréquation sont abondées d'un montant de 220 M€ afin d'accroître le soutien de l'Etat aux collectivités locales. Comme en 2023, cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€ ;
- Généralisation des budgets verts pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

- Les concours financiers de l'Etat progressent par rapport à 2023 : pérennisation du fonds vert porté à 2,5 milliards €, l'aide financière de l'Etat aux communes dotées d'un dispositif de recueils des demandes de titres sécurisés a été doublée passant de 52,4 M€ à 100 M€ ;
- Les dotations d'investissement aux communes et aux EPCI se stabilisent à 1,8 milliards d'euros :
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » : 1 046 M€
 - Dotation de soutien à l'investissement local « DSIL » : 570 M€
 - Dotation politique de la Ville « DPV » : 150 M€
- Création d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes résultant de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants ;
- Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales : le PLF revoit le périmètre d'éligibilité et augmente l'enveloppe à 100 millions € pour 2024 (41,6 millions € en 2023) ;
- Rétrocession aux collectivités du produit des amendes « zones à faibles émissions » : le PLF prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 le produit de ces amendes sera affecté aux communes et EPCI ayant instauré une ZFE, déduction faite de la quote-part de ce produit affectée à l'agence nationale de traitement automatisé des infractions ;
- Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) pour la rentrée scolaire 2025-2026 ;
- Mise en place d'un Compte Financier Unique « CFU » au plus tard au cours de l'exercice 2026 ;
- En 2024 maintien du bouclier tarifaire pour l'électricité mis en place depuis 2022. Le gouvernement peut fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de tarifs réglementés de l'électricité pour limiter la hausse prévue ;
- Réforme des redevances des agences de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2025 : l'objectif étant d'augmenter leurs ressources pour financer les mesures du « plan eau » ;
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2024 à 3,9% ;
- Aménagement de la fiscalité des logements sociaux : exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties pour les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. Cette exonération sera compensée par l'Etat, en se basant sur le taux de taxe sur les propriétés bâties appliqué en 2023.

Le budget 2024 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement.

Le BP 2024 de la Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon a été établi en tenant compte de tous ces éléments économiques. Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est très importante pour les années à venir.

Le BP 2024 de la Ville prévoit une subvention de 157 030.00 € pour le budget du CCAS afin de permettre l'équilibre de celui-ci.

Le CCAS n'a pas d'emprunt dans son budget et ne prévoit pas d'en prendre un pour 2024.

Le CCAS prévoit 4 120.00 € de subventions aux associations, dont le COS, le Secours Catholique, le Secours populaire, les Amis de Châteaueuvieux, l'AISPA.

Il prévoit aussi le versement d'une subvention de 86 095.00 € au budget de l'Aide à Domicile.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de réfléchir et valider les axes 2024 que le Conseil d'Administration du CCAS souhaite retenir.

Mais avant de prévoir 2024, il semble indispensable de citer les chiffres 2023.

Le compte administratif 2023 du CCAS se compose comme suit :

Recettes de fonctionnement :

- Prévu : 223 490.00 € dont 18 407.25 € d'excédent des années précédentes
- Réalisé : 201 322.46 €

Dépenses de fonctionnement :

- Prévu : 223 490.00 €
- Réalisé 206 767.43 €

Résultat de fonctionnement :

- - 5 444.97 € pour l'exercice 2023

soit un résultat de clôture en fonctionnement cumulé avec les années antérieures de 12 962.28 €.

Recettes d'investissement :

- Prévu : 9 982.00 €
- Réalisé : 518.78 €

Dépenses d'investissement :

- Prévu : 9 982.00 €
- Réalisé : 0.00 €

Résultat 2023 en investissement :

- 518.78 €

soit un résultat cumulé d'investissement avec les années antérieures de + 7 500.22 €.

soit un résultat total cumulé pour les 2 sections (Fonctionnement et investissement) de 20 462.50 €

Pour le budget primitif principal 2024

Recettes de fonctionnement :

- Prévu : 197 920.00 € dont 12 962.28 € d'excédent cumulé

Dépenses de fonctionnement :

- Prévu : 197 920.00 €

Recettes d'investissement :

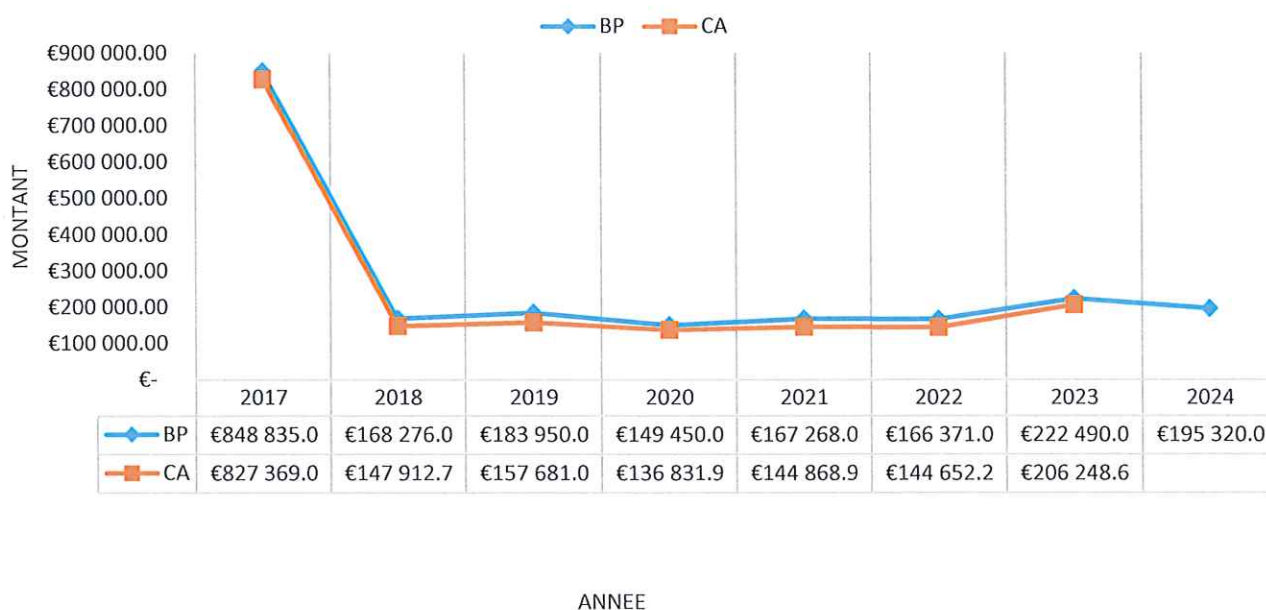
- Prévu : 11 101.00 € dont 7 500.22 € d'excédent cumulé

Dépenses d'investissement :

- Prévu : 11 101.00 €

Le budget général 2024 s'élève donc à 209 021.00 € en dépenses et en recettes pour les deux sections (fonctionnement et investissement)

CCAS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES



Le budget primitif 2024 :

Les dépenses principales de fonctionnement se décomposent comme ci-après :

-les charges à caractère général s'élèvent à 39 500.00 € dont 25 000.00 € d'alimentation (colis et repas des personnes âgées, colis d'urgence...), les autres services extérieurs pour 6 000.00 € (Aispa portage de repas...) et 14 500 € pour les charges diverses.

-les charges de personnel et frais pour 59 400.00 €

-les autres charges de gestion 96 420.00 € (5 000.00 € aides, 86 095.00 € subvention de fonctionnement versée à l'Aide à Domicile, 4 120.00 € subventions...)

Les recettes principales de fonctionnement se décomposent comme ci-après :

-subvention de la ville : 157 030.00 €

-autres produits de gestion courante : 27 697.72 € (remboursement frais administratifs du budget Aide à Domicile)

-excédent de fonctionnement : 12 962.28 €

Le budget d'Aide à Domicile (SAD)

Le compte administratif 2023 du SAD se décompose comme suit :

Recettes d'exploitation :

- Prévu : 290 190.00 €
- Réalisé 278 857.54 €

Dépenses d'exploitation :

- Prévu : 290 190.00 €
- Réalisé : 253 444.32 € dont 11 389.63 € de déficit des années précédentes

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 36 802.85 €, soit un excédent de clôture en exploitation cumulé avec les années antérieures de 25 413.22 €

Pas d'investissement sur ce budget.

Pour le budget 2024 :

Recettes d'exploitation :

- Prévu : 280 695.00 €

Dépenses d'exploitation :

- Prévu : 280 695.00 € dont 25 413.22 € d'excédent de fonctionnement des années précédentes

Pas d'investissement en 2024 sur le budget SAD.

Le budget du Service d'aide à domicile est composé de 98.15 % de charges de personnel.

Pas d'emprunt sur le budget Aide à Domicile.

AIDE A DOMICILE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES

